



SAU, Cadre de santé, fiche de poste

Rédacteur : S. RASQUIN, Cadre de santé
Approbateurs : V. PAUL, Cadre supérieure de pôle,
V. BURG, Coordinatrice générale des
soins, de la qualité et des usagers
Dr X. FONTAINE, chef de service,
Dr M. GIRARDIN, Chef de pôle

1. Identification du poste

1.1. Grade

Diplôme d'Etat d'Infirmière
Diplôme de cadre de santé

1.2. Zone de responsabilité géographique

CHInA, site de Charleville Mézières

Service d'Accueil des Urgences adultes, Médico psychiatrique, chirurgicale et pédiatrie chirurgicale :

- Secteur d'hospitalisation avec 4 box de déchoquage (Box A, B, C, D), et 8 chambres seules
- Secteur des Soins Externes avec 3 salles d'examen, 1 salle de suture et 1 salle de plâtre
- Secteur d'Unité d'Hospitalisation de Courte durée (UHCD), avec 7 chambres seules et 1 chambre double et 2 chambres d'isolement
- Secteur d'Accueil et d'Orientation avec 1 bureau
- Secteur tri avec 1 bureau et 2 salles d'examen

- Entrée spécifique aux Urgences Adultes et pédiatriques.

1.3. Positionnement dans la structure

1.3.1. Liaisons hiérarchiques :

- La coordinatrice générale des Soins
- Le cadre du Pôle 1.

1.3.2. Liaisons fonctionnelles :

- Le médecin chef de pôle
- Le médecin responsable de service
- Les praticiens hospitaliers du service du SAU et du SMUR
- Infirmiers(ères)
- Laboratoire / EFS
- Secrétariats médicaux
- Ambulanciers
- Services d'hospitalisation
- Brancardiers
- Chirurgie ambulatoire
- Réanimateurs
- Chirurgiens
- Diététicienne
- Bloc opératoire
- Assistante sociale/PRADO
- Anesthésistes
- SSPI
- UMSP
- Imagerie médicale
- Agents de Service Hospitalier
- L'équipe médico-infirmiers(ères) psychiatrique
- L'équipe centrale d'entretien Ménage

**SAU, Cadre de santé, fiche de poste**

- Agents administratifs
- Unités d'hospitalisation de semaine
- Le service du Biomédical
- Les services techniques
- La blanchisserie
- La stérilisation
- La blanchisserie.
- Les cadres des services du CH et du SMUR.

1.3.3. Liaisons extra-établissement :

- Les CH et CHU de la région
- Les maisons de retraite (France ou Belgique)
- Centre de santé
- HAD
- CRFA
- IDE libérales
- Médecins traitants
- IFSI et IFA
- Soins de suite
- CH BELAIR
- Etablissements scolaires et médico pédagogiques
- Le Commissariat de police, les Douanes, la Gendarmerie
- La maison d'arrêt
- Les ambulances privées
- Les pompiers.

1.4. Les horaires

Du lundi au vendredi, en fonction des besoins du service, 9h00 – 18h00.

2. Les missions

En référence au cadre législatif et réglementaire :

- Loi du 12 juillet 1980 sur les règles d'exercice de la profession
- Loi du 31 mai 1978, relative à la profession d'IDE
- Décret du 16 février 1993, relatif aux règles professionnelles
- Décret d'application du 11 février 2002, relatif aux actes professionnels IDE
- Décret N°95-926 du 18 août 1995, modifié par l'arrêté du 14 août 2002, le cadre de santé participe en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire médicale à la définition des objectifs et du projet de l'unité
- Circulaire du 11 mai 2002, relative au fonctionnement d'une Unité d'Accueil et d'Urgence.

Le cadre de santé des filières infirmière, de rééducation et médicotechniques, exerce l'ensemble de ses missions sous l'autorité hiérarchique du cadre supérieur de santé, par délégation du Directeur des soins. Il est le relais de la politique de l'institution au plus près des personnes soignées, de leur entourage et des équipes.

3. Les fonctions

Le cadre de santé décline avec l'équipe paramédicale dont il est responsable, l'ensemble des projets en lien avec le projet de soins, le projet du pôle, le projet social et le projet d'établissement.

Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins. Il met en œuvre une évaluation quantitative et qualitative des activités, grâce à des indicateurs de suivi et de résultats et les actions correctives qui en découlent.



SAU, Cadre de santé, fiche de poste

4. Les activités

Il exerce ses fonctions, dans 5 grands domaines d'activité ayant tous comme fil conducteur une démarche qualité.

4.1. L'organisation de la dispensation des soins et des services aux personnes soignées et à leur entourage

- Définir une organisation à partir des activités déterminées dans le cadre du projet de soins, du projet de pôle et en assurer la continuité.
- Déterminer et adapter les outils d'aide à la décision.
- Optimiser les transmissions pour ainsi assurer la qualité des prises en charge et en assurer le contrôle.
- Tisser les liens entre l'équipe, le patient et l'entourage.
- Soutenir la réalisation des pratiques professionnelles.
- Réalisation de procédures pour optimiser la prise en charge des patients.
- Développer des relations interdisciplinaires.
- Etre moteur de la démarche dans le processus de certification.
- Identifier, enregistrer et valoriser les activités.
- Participer à la permanence des soins.
- Optimiser la gestion du flux des patients au sein de l'UAU et les outils s'y référant.
- Participer à la rédaction et à l'information du Plan Blanc.

4.2. Le management des ressources humaines et des compétences

- Participer à l'évaluation des compétences requises/postes de travail.
- Élaborer des fiches de poste et des profils de poste.
- Participer à la sélection des candidats.
- Construire des tableaux de service, planifier annuellement les CA, RTT et les absences pour formations.
- Gérer le présentéisme/absentéisme.
- Conduire les entretiens annuels individuels d'activité et d'évaluation professionnelle.
- Accompagner des projets individuels et/ou collectifs dans le cadre de projets institutionnels.
- Gérer et suivre l'OAT (outil AGILTIME).
- Développer une politique d'adaptation au poste de travail pour tout nouveau professionnel.
- En collaboration avec le Chef de service, accompagner les médecins du SMU dans leur quotidien professionnel.

4.3. Animation et cohésion d'équipe

- Promouvoir, décliner et animer le projet de soins et les divers projets du pôle.
- Rechercher un équilibre entre :
 - Les contraintes internes et externes
 - L'activité
 - Les attentes des professionnels et des médecins.
- Adapter le mode de management aux situations de travail :
 - Travail d'écoute
 - Régulation
 - Gestion des conflits
 - Prise de décision.

**SAU, Cadre de santé, fiche de poste****4.4. Information et communication**

- Organiser la communication au sein de l'unité (choix des supports, des lieux, des temps ...) et avec l'équipe de direction du pôle.
- Sélectionner et analyser les informations pertinentes indispensables au bon fonctionnement du service et les transmettre.
- Organiser une veille documentaire à l'attention des professionnels.

4.5. La gestion des moyens matériels

Dans un processus chronologique :

4.5.1. Participation à l'évaluation des besoins en équipements non médicaux, dispositifs médicaux, consommables, médicaments, etc.

- Recenser, analyser les besoins de l'unité et choisir les priorités.
- Participer à l'élaboration du cahier des charges, en vue des appels d'offres.
- Coordonner les essais réalisés dans son unité.
- Transmettre les évaluations argumentées.

4.5.2. Mise à disposition des moyens matériels nécessaires à l'activité

- Mettre en œuvre les procédures et en assurer leur suivi.
- Organiser la gestion des stocks, la réception et le contrôle des livraisons.
- Participer à la contractualisation interne.
- Contribuer au suivi des indicateurs définis.

4.5.3. Contrôle du bon usage des ressources matérielles

- Organiser la formation des professionnels avant la mise en service des nouveaux équipements.
- Contrôler le respect des règles d'utilisation des dispositifs.
- Veiller à la déclaration de tous les incidents et accidents (Matérovigilance).
- Collaborer avec les services techniques et biomédicaux pour garantir la maintenance des équipements et des locaux ainsi que la traçabilité des opérations.
- Définir un programme d'entretien des équipements et petits matériels du service.

4.5.4. Contribution à une gestion efficiente

- Suivre et analyser les consommations.
- Participer au suivi budgétaire de l'unité.
- Promouvoir les pratiques et les organisations innovantes (mutualisation).

4.6. La prévention et la gestion des risques

Dans sa fonction de management, le cadre de santé contribue au développement d'une culture de prévention et de gestion des risques, d'évaluation des pratiques professionnelles, au bénéfice des personnes soignées. Il contribue également dans ce cadre à la sécurité des professionnels.

4.6.1. Respect des normes et de la réglementation

- Mettre en œuvre et contrôler le respect des procédures en lien avec les guides des bonnes pratiques et des vigilances.
- Organiser la gestion documentaire spécifique à l'unité.
- Appréhender le document unique des Risques Professionnels.

**SAU, Cadre de santé, fiche de poste****4.6.2. Mise en œuvre du programme institutionnel de Gestion des Risques**

- Identifier des dangers et des modalités d'exposition aux risques spécifiques du service.
- Veiller à la déclaration de tous les événements indésirables et les accidents.
- Mettre en place des actions préventives.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.
- Suivre les améliorations.
- Former les professionnels.
- Exploiter les retours d'expérience d'incidents survenus au sein du service et dans d'autres secteurs.
- Participer aux relations transversales avec les autorités de justice.

4.6.3. Suivi des recommandations des instances

- Comité de Gestion des Risques.
- CME
- CHSCT
- CLIN, CLAN,
- En lien avec Médecine du Travail et divers experts professionnels.

5. La formation**5.1. Formation des Professionnels de l'Equipe****5.1.1. Formation interne au service et/ ou au pôle.**

- Organiser des formations sur les pratiques spécifiques de l'unité, en collaboration avec les autres professionnels (équipe médicale, psychologues ...) et notamment pour les professionnels nouvellement recrutés.
- Promouvoir la diffusion de ces pratiques au sein du pôle et en inter pôles.
- Organiser l'accueil des professionnels nouvellement recrutés et leur tutorat.
- Organiser, classer et archiver le contenu des formations, identifier les participants et assurer la traçabilité.

5.1.2. Formation Continue

- Identifier les besoins collectifs en référence au projet de soins institutionnel, de pôle et d'unité.
- Identifier les besoins individuels de formation (cf. entretien annuel de formation).
- Prioriser les demandes individuelles
- Participer à l'arbitrage du Plan de Formation avec le Cadre Supérieur de santé
- Organiser la traçabilité des formations suivies par les agents en lien avec la Direction de la Formation
- Planifier les formations obligatoires (outil Agiltime).
- Organiser le réinvestissement des formations individuelles au sein de l'équipe.
- Evaluer les incidences des formations sur les pratiques professionnelles.

5.2. Formation des Etudiants**5.2.1. Encadrement en stage : cf. référentiel des étudiants en stage.**

- Elaborer les potentiels d'accueil en stage en collaboration avec le CSS de pôle et le CSS en charge des relations avec les instituts de formation.
- Elaborer un livret de présentation du service et de ses ressources.
- Organiser le tutorat/établir le tableau de service de l'étudiant.
- Réaliser les bilans et évaluations en cours et fin de stage. Superviser les professionnels dans la démarche d'évaluation des étudiants.
- Organiser et participer aux mises en situation professionnelle, en collaboration avec les cadres formateurs des écoles ou instituts.

**SAU, Cadre de santé, fiche de poste**

6. Particularités du poste

Le cadre de santé de l'UAU est à l'interface de nombreux services, il devra être pluri-compétent et en capacité de gérer une « grosse » équipe.

Le personnel paramédical est composé de 39 ETP IDE, 17 ETP AS et de 5 ETP ASH, les infirmiers(ères) et les aides-soignantes sont amenés(es) à travailler de jour comme de nuit et en 12 heures. Il devra remplacer le cadre de santé du SMUR en son absence, donc connaître les missions de celui-ci.

- Le Taux d'occupation de l'UAU : 120 à 140 patients / jour
- Le Nombre de passage à l'UAU en 2018 : 44926 passages (soit une moyenne de 123 entrées/jour)
- Durée moyenne des séjours : 3H en 2014.

Les modes d'admissions sont diversifiés :

- Patient adressé par le médecin traitant
- Le SMUR
- Patient amené par les pompiers
- Admission directe
- Transfert d'un service d'hospitalisation du CH, d'un hôpital périphérique
- Transfert du CH Béclair
- Admission par la police, la gendarmerie ou les Douanes...

Le service est en relation avec tous les services de l'hôpital mais aussi avec l'extérieur.

7. Compétences spécifiques et comportements requis

Grâce à des compétences professionnelles qu'il s'engage à développer, le cadre de santé promeut, dans un souci d'efficacité, un mode de management adapté aux situations de travail.

Il est garant :

- De l'application et du respect des règles professionnelles et déontologiques. Il s'engage à initier et maintenir avec son équipe une réflexion éthique à l'attention des personnes soignées.
- Du respect des règles institutionnelles.
- De la gestion des risques encourus par les personnes hospitalisées par leurs proches et par les professionnels eux-mêmes.
- Il participe à des groupes de travail transversaux dans l'institution ainsi qu'en réseau, dans le cadre des projets de développement hospitaliers et/ou professionnels en interdisciplinarité : projets de restructuration, fiches de missions, projet de soins, circuit du médicament, formation, gestion des risques, etc.
- Il participe à l'élaboration du Plan Blanc et une bonne connaissance des Plans d'Urgence (Plan NOVI, plan Blanc et annexes NRBC...) est nécessaire.

7.1. Les Savoirs

- "*Favoriser*" une atmosphère d'humanité tant au niveau des soignants que des patients. Prendre en compte leur souffrance.
- "*Organiser*" le service, procurer un sentiment de sécurité afin de travailler dans un climat le plus serein possible.
- "*Communiquer*" en commençant par écouter chacun pour mettre en commun. C'est en partant de l'écoute de son équipe que le cadre prend ses décisions.
- "*Développer*" l'activité du service par l'actualisation des connaissances, le partage, la constitution d'un réseau, l'ouverture vers l'extérieur.

**SAU, Cadre de santé, fiche de poste**

- *"Tenir conseil"* savoir discuter avec les intéressés, chercher ensemble pour décider, faire des projets, définir les actions.
- *"Former"* l'équipe pour une réflexion sur le soin et la santé, donner la place à chacun, créer un esprit d'équipe.

Selon W. Hesbeen, pour réaliser cela, le cadre de santé doit être au cœur de l'activité, offrir des espaces de liberté, rester porteur d'une parole soignante, avoir une vision tournée vers le futur, valoriser les compétences de chacun, faire preuve d'authenticité.

Il doit créer les meilleures conditions possibles pour que l'équipe puisse pleinement exercer son métier, que chaque membre puisse se développer, s'épanouir.

7.2. Attitude - comportements

- Capacité d'adaptation
- Capacité de communication, d'écoute
- Capacité à prendre des initiatives
- Capacité de synthèse
- Respect du travail en équipe
- Dynamisme
- Disponibilité
- Sens des responsabilités
- Maîtriser ses émotions.

7.3. Savoir- devenir

- Actualiser ses connaissances, face aux nouvelles techniques nouveaux outils
- Avoir un projet professionnel (master II, DU...)
- S'impliquer dans une dynamique de projet, une démarche de recherche, de formation et d'évaluation permanente.

8. Risques professionnels**8.1. Risques physiques**

Agression, violence.

8.2. Risques sensoriels

/

8.3. Risques chimiques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

/

8.4. Risques biologiques

/

8.5. Charge mentale

/

8.6. Autres risques

Stress.